



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN11 2TU, U.K.



CBL *insurance*

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

Numéro de contrat : **DEC-CBL-17000283-01**

Période de validité : du 01/06/2017 au 31/12/2017

ATTESTATION D'ASSURANCE
Assurance de Responsabilité Civile Décennale Obligatoire et Responsabilité Civile Professionnelle

La compagnie **CBL Insurance Europe DAC**, représentée par son mandataire, la société **EISL**, atteste que l'entreprise :

ENTREPRISE HARY G
2 RUE DE LA FRATERNITE
97490 SAINT DENIS
Numéro d'identification : 341166890

est titulaire d'un contrat d'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE et RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE à effet du 01/01/2017 et de son avenant 1 à effet du 01/06/17, sous le n° **DEC-CBL-17000283-01**, garantissant les activités professionnelles déclarées ci-après.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent:

- Aux travaux réalisés en France Métropolitaine, DROM, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du Code des Assurances.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état hors honoraires déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 euros et dont le montant du marché HT de l'assuré n'est pas supérieur à **500 000.00 €**.
- Aux travaux, produits et procédés de construction de technique courante:
 - répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P
 - faisant l'objet au jour de la passation du marché d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P, d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable, d'un Pass'innovation "vert" en cours de validité.

N° Police: DEC-CBL-17000283-01
Emis le: 15/06/2017



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN1 2TU, U.K.



CBLinsurance

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes:

Plomberie - Sanitaires

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés à l'exception des chauffe eau solaires. Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Installation thermique de génie climatique

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés à l'exception des chauffe eau solaires.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Installation aéraulique et conditionnement d'air

Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors technique de géothermie et pose de capteurs solaires intégrés à l'exception des chauffe eau solaires.

Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- chapes de protection des installations de chauffage,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel.

Sous-traitance autorisée : 20% du chiffre d'affaires déclaré

Toutes les entreprises sous-traitantes devront être assurées en RC Décennale et RC Professionnelle pour les mêmes activités et être en mesure de justifier de la validité des dits contrats

EXCLUSIONS

Installations de protection contre l'incendie telles que RIA, sprinkler.

Installations à énergie géothermique par capteurs horizontaux, installations thermiques à haute pression ou haute température, installations thermiques industrielles, fours et cheminées industriels, revêtements thermiques industriels, installations frigorifiques de puissance supérieure à 50KW restituée, installations de protection contre l'incendie telles que RIA, sprinkler, installations de téléalarmes, télégestion, télésurveillance.

Climatisations et installations frigorifiques d'une puissance supérieure à 50KW restituée, climatisation de salles blanches, salles grises, salles informatiques, installations de protection contre l'incendie telles que RIA, sprinkler. Installations de téléalarmes, télégestion, télésurveillance.



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN11 2TU, U.K.



CBL *insurance*

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

NATURE DE LA GARANTIE:

Le contrat garantit:

- la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

- la responsabilité civile professionnelle de l'assuré pouvant lui incomber en vertu du droit commun, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel, causés à des tiers du fait de l'exercice de ses activités professionnelles et survenus tant en cours de travaux qu'après leur achèvement.



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN1 2TU, U.K.



CBLinsurance

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

MONTANTS DES GARANTIES :

Nature des garanties	Montants garantis par sinistre et par année d'assurance	Franchise par sinistre
Dommmages en cours de chantier		
Effondrement des ouvrages Autres dommages matériels aux ouvrages Dommages matériels aux matériaux sur le chantier Dommages matériels aux installation, matériels de chantier et ouvrages provisoires	600 000.00€ par sinistre	2 000€
Vol et tentative de vol matériaux incorporés à l'ouvrage.	100 000.00€ par sinistre	5 000€

Dommmages de nature décennale		
Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire	Habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires. Hors habitation : à hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage tel que visé par l'article R 243-3-I du Code des assurances.	10% du sinistre avec un minimum de 1 500€ et un maximum de 5 000€
Garanties annexes		
Bon fonctionnement	300 000.00€	10% du sinistre avec un minimum de 1 500€ et un maximum de 5 000€
Dommages matériels aux existants	300 000.00€	
Dommages immatériels consécutifs	100 000.00€	
Dommages matériels intermédiaires	140 000.00€	

N° Police: DEC-CBL-17000283-01
Emis le: 15/06/2017



EISL

EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN1 2TU, U.K.



CBL *insurance*

CBL Insurance Europe DAC

Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831

Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande

Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656, Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

Nature des garanties	Montants garantis par sinistre et par année d'assurance	Franchise par sinistre
Responsabilité Civile avant réception		
Dommmages corporels	5 000 000.00€	10% du sinistre avec un minimum de 1 500€ et un maximum de 5 000€
Dommmages corporels garantis et dommages immatériels consécutifs causés par: Fautes inexcusables Accidents du travail Maladies professionnelles	1 500 000.00€ 250 000.00€ 250 000.00€	
Dommmages matériels garantis et dommages immatériels consécutifs dont: en cas d'incendie en cas de vol Erreur d'implantation/ Mise en conformité avec les règles de l'urbanisme	1 000 000.00€ 900 000.00€ 15 000.00€ 150 000.00€	
Dommmages immatériels consécutif à un dommage matériel non garanti	170 000.00€	
Dommmages matériels et immatériels consécutifs subis par les existants	800 000.00€	
Dommmages matériels et immatériels consécutifs subis pas les avoisinants	800 000.00€	
Dommmages matériels et immatériels subis par les objets confiés	50 000.00€	
Tous dommages causés par la pollution accidentelle dont dommages matériels ou immatériels consécutifs:	500 000.00€ 300 000.00€	



EISL
EUROPEAN INSURANCE
SERVICES LTD

 **CBLinsurance**

Bureau Commercial: 20 Rue Cambon 75001 PARIS
Siège Social: Calverley House, 55 Calverley Road,
TUNBRIDGE WELLS, KENT, TN1 2TU, U.K.

CBL Insurance Europe DAC
Succursale : 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France – RCS Paris 823 217 831
Siège social: 13 Fitzwilliam Street Upper Dublin 2, Irlande
Compagnie d'assurances immatriculée en Irlande sous le n° 218234 et régie par la Banque
Centrale d'Irlande (Central Bank Of Ireland, PO Box 559, Dame Street, Dublin2, D02 P656,
Irlande) sous le numéro C33526, dûment habilitée à exercer sur le territoire français en Libre
Etablissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances.

Nature des garanties	Montants garantis par sinistre et par année d'assurance	Franchise par sinistre
Responsabilité Civile après réception		
Dommages corporels	4 000 000.00€	10% du sinistre avec un minimum de 1 500€ et un maximum de 5 000€
Dommages matériels et immatériels consécutifs dont: en cas d'incendie	1 500 000.00€	
Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel non garanti	800 000.00€ 150 000.00€	
Protection Juridique (Optionnelle)	Voir contrat	

Le montant des garanties et franchises visées ci-dessus sont soumis à revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice BT 01.

DURÉE ET MAINTIEN DE LA GARANTIE:

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La garantie fonctionne selon les règles de la capitalisation.

La présente attestation n'est valable que sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité susmentionnée. Elle ne peut engager l'assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Tunbridge Wells, le 15 juin 2017

EISL- CBL Insurance Europe DAC